

États financiers du

**CONSEIL DES ARTS
DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO**

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

ainsi que le rapport des auditeurs connexe

Exercice clos le 31 mars 2020

Conseil des arts de la province de l'Ontario

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (le CAO) qui sont joints sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public du Canada.

La direction suit un système de contrôles internes conçu pour assurer avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte et que l'actif est protégé.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de communication et de contrôle interne de l'information financière. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se réunissent régulièrement pour encadrer les activités financières du CAO, et une fois par an pour examiner les états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur externe qui en fait partie.

Les états financiers ont été vérifiés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario, dont c'est la responsabilité d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le rapport du vérificateur qui fait partie des états financiers explique la portée de l'examen du vérificateur et de son opinion.

Au nom de la direction :

Le directeur général,



Carolyn Vesely

Le directeur des finances et de l'administration,



Jerry Zhang

Le 17 juillet 2020



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Au Conseil des arts de la province de l'Ontario
et au ministre des Industries du Patrimoine, du Sport, du Tourisme et de la Culture**

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, des gains et des pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts de l'Ontario au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Conseil des arts de l'Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil des arts de l'Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil des arts de l'Ontario a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil des arts de l'Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil des arts de l'Ontario;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil des arts de l'Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil des arts de l'Ontario à cesser son exploitation;

- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assume l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale adjointe,



Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 17 juillet 2020

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État de la situation financière

Au 31 mars 2020, avec les informations comparatives de 2019

			2020	2019
	Fonds d'exploitation	Fonds affectés et fonds de dotation	Total	Total
Actif				
Actif à court terme :				
Trésorerie	1 543 245 \$	2 710 097 \$	4 253 342 \$	6 679 617 \$
Débiteurs	12 870	–	12 870	73 224
Frais payés d'avance	61 348	–	61 348	31 503
	1 617 463	2 710 097	4 327 560	6 784 344
Placements [notes 2 b) et 9]	871 624	23 445 907	24 317 531	26 527 510
Immobilisations (note 3)	994 631	–	994 631	1 340 192
	3 483 718 \$	26 156 004 \$	29 639 722 \$	34 652 046 \$

Passif et soldes des fonds

Passif à court terme :				
Créditeurs et charges à payer	279 867 \$	– \$	279 867 \$	1 283 337 \$
Apports reportés (note 4)	280 598	–	280 598	586 461
Tranche à court terme de l'avantage incitatif à la location reporté	165 322	–	165 322	165 322
Avantages sociaux futurs [note 2 b)]	345 704	–	345 704	404 666
	1 071 491	–	1 071 491	2 439 786
Avantage incitatif à la location reporté	785 279	–	785 279	950 601
	1 856 770	–	1 856 770	3 390 387
Soldes des fonds :				
Investis en immobilisations	44 030	–	44 030	224 269
Fonds affectés à des fins de dotation (note 5)	–	70 311	70 311	70 311
Fonds grevés d'affectations externes (annexe 2)	–	17 871 548	17 871 548	17 317 273
Fonds grevés d'affectations internes (note 6)	–	6 212 151	6 212 151	6 683 994
Fonds non affectés	1 531 275	–	1 531 275	1 126 818
Gains de réévaluation cumulés (annexe 2)	51 643	2 001 994	2 053 637	5 838 994
	1 626 948	26 156 004	27 782 952	31 261 659
	3 483 718 \$	26 156 004 \$	29 639 722 \$	34 652 046 \$

Engagements (note 11)

Dépendance économique (note 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



, administrateur



, administrateur

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2020, avec les informations comparatives de 2019

	Fonds d'exploitation		Fonds affectés et fonds de dotation		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Produits :						
Subvention générale – province de l'Ontario	59 937 400 \$	64 937 400 \$	– \$	– \$	59 937 400 \$	64 937 400 \$
Subventions spéciales :						
Fonds de mobilisation créative	4 672	628 854	–	–	4 672	628 854
Canada et Ontario						
Programmes de langue française	116 783	159 000	–	–	116 783	159 000
Autre	–	11 092	–	–	–	11 092
Fonds culturel autochtone	337 894	3 809 420	–	–	337 894	3 809 420
Revenu de placement (note 9)	516 720	558 374	1 243 922	2 832 007	1 760 642	3 390 381
Frais d'administration des fonds [note 7 a)]	68 134	72 478	–	–	68 134	72 478
Recouvrement de subventions d'exercices antérieurs	50 579	122 616	–	–	50 579	122 616
Divers	260 167	68 177	–	–	260 167	68 177
Apports	–	–	8 254	41 782	8 254	41 782
	61 292 349	70 367 411	1 252 176	2 873 789	62 544 525	73 241 200
Charges :						
Prix et charges	–	–	1 211 388	1 502 604	1 211 388	1 502 604
Subventions	51 186 513	57 205 430	424 000	–	51 610 513	57 205 430
Subventions spéciales	328 100	3 937 764	–	–	328 100	3 937 764
Administration (annexe 1)	7 711 890	8 672 873	–	–	7 711 890	8 672 873
Services (annexe 1)	1 320 984	2 094 870	55 000	–	1 375 984	2 094 870
	60 547 487	71 910 937	1 690 388	1 502 604	62 237 875	73 413 541
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	744 862	(1 543 526)	(438 212)	1 371 185	306 650	(172 341)
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	1 497 921	2 336 719	29 763 738	30 142 034	31 261 659	32 478 753
Virements interfonds (note 6 et annexe 2)	(520 644)	731 001	520 644	(731 001)	–	–
Variation nette de réévaluation pour l'exercice	(95 191)	(26 273)	(3 690 166)	(1 018 480)	(3 785 357)	(1 044 753)
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	1 626 948 \$	1 497 921 \$	26 156 004 \$	29 763 738 \$	27 782 952 \$	31 261 659 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2020, avec les informations comparatives de 2019

	2020	2019
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	5 838 994 \$	6 883 747 \$
(Pertes) gains non réalisé(e)s attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	(3 646 966)	502 797
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	(138 391)	(1 547 550)
Variation nette de réévaluation pour l'exercice	(3 785 357)	(1 044 753)
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	2 053 637 \$	5 838 994 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2020, avec les informations comparatives de 2019

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation :		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	306 650 \$	(172 341) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Gain sur les distributions de revenu	(1 118 813)	(1 370 698)
Gain à la vente de placements	(138 391)	(1 547 550)
Amortissement des immobilisations	379 770	507 243
Variation de l'avantage incitatif à la location reporté	(165 322)	(165 322)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation :		
Débiteurs	60 354	(31 773)
Frais payés d'avance	(29 845)	91 881
Créditeurs et charges à payer	(1 003 470)	758 838
Apports reportés	(305 863)	(1 111 608)
Avantages sociaux futurs	(58 962)	31 273
	(2 073 892)	(3 010 057)
Activités d'investissement en immobilisations :		
Achat d'immobilisations	(34 209)	(50 731)
Activités d'investissement :		
Achat de nouveaux placements	(2 000 000)	–
Produit de la vente de placements	1 681 826	3 686 213
	(318 174)	3 686 213
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(2 426 275)	625 425
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	6 679 617	6 054 192
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 253 342 \$	6 679 617 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

Le Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario) (le « CAO ») a été établi en 1963 par le gouvernement de l'Ontario pour promouvoir le développement et le rayonnement des arts dans toute la province. Le CAO joue un rôle de chef de file en se vouant à la poursuite de l'excellence dans le secteur des arts et en les rendant accessibles à tous les Ontariens. Le CAO est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables pour le secteur public, lesquelles constituent les principes comptables généralement reconnus s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public du Canada. Le CAO a choisi d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, lesquelles comprennent les chapitres de la série 4200 des Normes comptables pour le secteur public.

Le CAO applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le CAO a choisi de ne pas consolider les entités contrôlées (note 8).

b) Comptabilité par fonds

Aux fins de comptabilisation et de présentation, les ressources sont classées par fonds en fonction de l'objet de chacun des fonds.

Le fonds d'exploitation présente les activités du CAO qui sont principalement financées par une subvention générale de la province de l'Ontario. Le financement provenant de la province de l'Ontario pour les programmes grevés d'une affectation est comptabilisé à titre d'apports reportés et comptabilisé lorsque les charges connexes sont engagées.

Les fonds affectés et les fonds de dotation sont grevés d'affectations d'origine interne établies par le CAO ou par les donateurs qui ont assujéti les fonds à des conditions particulières dans leurs contrats de fiducie.

Les subventions futures payables approuvées sous réserve du respect de certaines exigences particulières ne sont pas incluses dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds [note 11 b)].

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Revenu de placement

Le revenu de placement comprend le revenu découlant des fonds communs de placement et des soldes bancaires.

Le revenu de placement découlant du fonds d'exploitation est comptabilisé en fonction du nombre réel de parts détenues dans le fonds commun de placement et comptabilisé à titre de produits dans le fonds d'exploitation.

Le revenu découlant des fonds communs de placement liés aux fonds affectés et aux fonds de dotation est comptabilisé à titre de produits dans les fonds affectés.

d) Avantages sociaux

i) Le CAO comptabilise les avantages sociaux futurs, qui comprennent aussi les avantages postérieurs à l'emploi versés après le départ des employés, conformément aux Normes comptables pour le secteur public. Selon ces normes, le coût de ces avantages postérieurs à l'emploi est passé en charges dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont gagnées.

ii) Le CAO comptabilise un passif au titre des congés annuels, congés de maladie et autres avantages sociaux gagnés pour les montants qui s'accumulent, mais qui n'ont pas été acquis.

e) Avantages incitatifs à la location

Les avantages incitatifs à la location comprennent une allocation au titre des améliorations locatives et une exonération du paiement de loyers touchés par le CAO. Le montant total de ces avantages incitatifs à la location est amorti selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût (prix d'achat). Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Équipement audiovisuel	5 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Rénovation des bureaux	5 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services du CAO, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

g) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés s'entendent des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et comptabilisés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût amorti, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués selon la méthode de la juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées, auquel moment elles sont virées à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés à l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon le mode linéaire.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois par année. Lorsqu'il est établi qu'une perte de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les gains ou pertes non réalisés font l'objet d'un ajustement dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

Lorsqu'un actif est vendu, les gains et les pertes non réalisés auparavant comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont virés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les normes exigent que les organismes classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux de données pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 – prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données observables ou corroborées autres que les prix cotés visés au niveau 1, comme des prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- Niveau 3 – données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour rétablissement de la juste valeur des actifs ou des passifs.

Le CAO investit dans des fonds en gestion commune qui détiennent des placements classés dans le niveau 1 et le niveau 2. Le CAO classe ces fonds en gestion commune dans le niveau 2.

h) Conversion des devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les actifs et les passifs libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur aux taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au cours de la période de règlement, les gains et les pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les soldes non réalisés sont virés hors de l'état des gains et pertes de réévaluation.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie fixée et convenue par les parties liées.

j) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les estimations importantes comprennent l'évaluation des placements, la valeur comptable des immobilisations, ainsi que les provisions liées à certains passifs au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés à temps plein du CAO participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « caisse »), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la caisse, fixe le montant annuel que doit cotiser le CAO à la caisse. Puisque le CAO n'est pas promoteur de la caisse, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation ne constituent pas des actifs ou des obligations du CAO, la responsabilité de la viabilité financière de la caisse incombant au promoteur. Le paiement annuel de 482 154 \$ (2019 – 445 678 \$) à la caisse est inclus dans les salaires et avantages sociaux à l'annexe 1.

b) Avantages complémentaires de retraite

Le coût des avantages complémentaires de retraite des employés est assumé par la province de l'Ontario et n'est pas présenté à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les paiements au titre des congés annuels non utilisés, les passifs au titre des congés de maladie et les autres avantages gagnés accumulés à la fin de l'exercice s'élevaient à 345 704 \$ (2019 – 404 666 \$).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

2. Avantages sociaux futurs (suite)

Le CAO a prévu des fonds pour s'acquitter de ces passifs et de ces autres obligations et les a investis dans les mêmes fonds communs de placement que les fonds affectés et les fonds de dotation. Au 31 mars 2020, la valeur de marché de ce placement se chiffrait à 871 624 \$ (2019 – 960 225 \$) et est présentée dans le fonds d'exploitation à titre de placements.

3. Immobilisations

			2020	2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement audiovisuel	144 186 \$	124 787 \$	19 399 \$	46 456 \$
Matériel et logiciels informatiques	986 472	940 008	46 464	132 021
Mobilier et agencements	334 149	282 773	51 376	112 355
Matériel de bureau	73 287	64 902	8 385	21 832
Rénovation des bureaux	54 555	34 301	20 254	31 165
Améliorations locatives	1 476 093	627 340	848 753	996 363
	3 068 742 \$	2 074 111 \$	994 631 \$	1 340 192 \$

4. Apports reportés

	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	586 461 \$	1 698 069 \$
Ajouter : Somme reçue au cours de l'exercice	–	3 406 092
Déduire : Somme comptabilisée au cours de l'exercice	(305 863)	(4 517 700)
Solde à la clôture de l'exercice	280 598 \$	586 461 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

5. Soldes des fonds affectés à des fins de dotation

	2020	2019
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000 \$	26 000 \$
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	17 998
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	17 235
Fonds de la bourse Leslie Bell	9 078	9 078
	<u>70 311 \$</u>	<u>70 311 \$</u>

6. Soldes de fonds grevés d'affectations internes

	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Virement hors du (vers le) fonds d'exploitation	Revenu (perte) de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds d'initiatives	2 487 541 \$	500 000 \$	(212 191) \$	(507 411) \$	2 267 939 \$
Fonds de réserve désigné par le conseil	1 828 000	(711 000)	–	–	1 117 000
Fonds d'immobilisations	2 000 000	500 000	(265 322)	(563)	2 234 115
Fonds lié aux programmes de subvention	368 453	224 644	–	–	593 097
	<u>6 683 994 \$</u>	<u>513 644 \$</u>	<u>(477 513) \$</u>	<u>(507 974) \$</u>	<u>6 212 151 \$</u>

7. Opérations entre apparentés

- a) La colonne « Prix et charges payées » de l'annexe 2 comprend les frais d'administration imputés par le CAO aux fonds affectés et aux fonds de dotation détenus par le CAO pour le soutien et les services administratifs quotidiens. Conformément aux accords respectifs, le CAO a imputé des frais d'administration fixes ou au prorata des fonds ou du revenu de placement annuel des fonds détenus par le CAO.

	2020	2019
Frais d'administration des fonds	68 134 \$	72 478 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

7. Opérations entre apparentés (suite)

- b) La Fondation des arts de l'Ontario (la « Fondation ») est contrôlée par le conseil d'administration du CAO, tel qu'il est décrit à la note 8. Au cours de l'exercice, le CAO a imputé à la Fondation des frais liés à l'administration de son programme de prix, lesquels se sont élevés à 10 342 \$ (2019 – 10 629 \$).

En 2019, le CAO a imputé à la Fondation des frais de location de 2 543 \$ et des frais généraux et d'administration de 10 395 \$. Ces services ne sont plus fournis en 2020.

8. Fondation des arts de l'Ontario

La Fondation a été constituée en société le 15 octobre 1991 en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation a été établie aux fins suivantes :

- a) recueillir ou maintenir un ou plusieurs fonds afin d'affecter le capital et les produits financiers qui en découlent, en tout ou en partie, à des organismes de bienfaisance enregistrés légalement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- b) assurer des bourses à des fins d'études ou de recherche dans les arts, en Ontario ou ailleurs;
- c) décerner des prix à des personnes qui résident en Ontario ou ailleurs pour leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine des arts.

Tel qu'il est défini dans les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, le CAO contrôle la Fondation puisque le conseil d'administration du CAO contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation.

Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec ceux du CAO. Les ressources de la Fondation ne sont assujetties à aucune restriction, et il n'y a aucune différence importante entre ses méthodes comptables et celles du CAO.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

8. Fondation des arts de l'Ontario (suite)

La plus grande partie des soldes des fonds, soit une tranche de 48 205 262 \$ du total de 71 981 456 \$ (2019 – 47 590 367 \$ du total de 82 551 074 \$), représente les soldes des fonds de dotation individuels pour les arts que la Fondation gère pour certains organismes du secteur des arts dans le cadre du programme Fonds de dotation pour les arts du gouvernement de l'Ontario. En vertu de ce programme, les apports reçus et les sommes équivalentes versées sont conservés à perpétuité. Le conseil d'administration de la Fondation détermine le montant du produit financier qui peut être versé chaque année.

Les états financiers audités de la Fondation sont disponibles sur demande. Les faits saillants financiers de la Fondation sont présentés ci-après conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

a) Situation financière

	2020	2019
Actif		
Trésorerie et placements	72 169 762 \$	82 782 796 \$
Passif et soldes des fonds		
Créditeurs et charges à payer	188 306 \$	231 722 \$
Soldes des fonds	71 981 456	82 551 074
	72 169 762 \$	82 782 796 \$

b) Évolution des soldes des fonds

	2020	2019
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	82 551 074 \$	80 063 923 \$
Apports reçus	3 333 084	2 310 614
Gains sur placements	7 149 689	4 986 526
Frais d'administration des fonds	428 272	412 126
Prix et charges	(6 094 883)	(6 232 003)
Gains nets de réévaluation	(15 385 780)	1 009 888
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	71 981 456 \$	82 551 074 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

8. Fondation des arts de l'Ontario (suite)

c) Flux de trésorerie

	2020	2019
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	(2 311 651) \$	(2 433 523) \$
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	10 584 394	2 996 431
	8 272 743 \$	562 908 \$

9. Placements et revenu de placement

Le revenu de placement net comprend ce qui suit :

	2020	2019
Distributions de revenu	1 118 813 \$	1 370 698 \$
Gains réalisés	138 391	1 547 550
Intérêts bancaires	503 438	472 133
	1 760 642 \$	3 390 381 \$

Le portefeuille se compose de ce qui suit :

	2020	2019
Actions étrangères, principalement américaines	37 %	38 %
Titres à revenu fixe	27 %	26 %
Actions canadiennes	18 %	23 %
Placements alternatifs	13 %	12 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 %	1 %

Le CAO détient actuellement un montant de 6 500 408 \$ (coût de 6 298 383 \$) (2019 – montant de 6 987 153 \$ [coût de 5 379 004 \$]) en titres à revenu fixe exposés au risque de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt varient entre 1,45 % et 8,29 % (2019 – entre 0,75 % et 9,98 %), et les échéances sont échelonnées entre juin 2020 et septembre 2077 (2019 – entre juin 2019 et septembre 2077).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

10. Divulgarion des traitements dans le secteur public

Le nom des employés du secteur public qui ont touché un traitement de 100 000 \$ ou plus pendant l'année civile 2019 doit être divulgué en vertu de l'article 3(5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*. Les renseignements devant être divulgués par le CAO sont les suivants :

Nom	Prénom	Titre	Traitement	Avantages imposables
BRADLEY	PATRICIA	Théâtre, responsable des programmes Organismes majeurs et Compass	103 949 \$	134 \$
CALDWELL	PETER	Directeur et chef de la direction	233 018	319
GUNTER	KIRSTEN	Directrice des communications	129 653	176
HASLAM	MARK	Responsable des arts médiatiques	102 045	138
JUNAID	BUSHRA	Chef de la liaison et du développement et responsable de l'accès à l'emploi et de l'évolution de carrière	107 909	147
CHA	JAMES	Chef des opérations	109 620	148
NAQVI	SYED	Chef, Systèmes et technologies de l'information	126 462	170
PARSONS	DAVID	Responsable de la musique classique	103 296	140
SMALL	NINA	Directrice des ressources humaines	128 729	174
TOWNSHEND	KATHRYN	Directrice de la recherche, des politiques et de l'évaluation	129 406	176
VESELY	CAROLYN	Directrice des subventions	149 968	203
WARREN	MYLES	Responsable de la danse et des prix	103 379	134
ZHANG	JERRY	Directeur des finances et de l'administration	146 647	199

11. Engagements

a) Engagements de location

Le CAO loue des locaux et du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation. Les paiements annuels futurs exigibles au titre de la location, y compris les coûts des services publics et les frais d'exploitation, se résument comme suit :

2021	758 702 \$
2022	783 556
2023	791 562
2024	799 729
2025	808 059
Par la suite	610 799
	<hr/>
	4 552 407 \$

b) Engagements en matière de subventions

Le CAO a approuvé des subventions se chiffrant à 593 097 \$ (2019 – 368 453 \$), qui seront versées au cours des prochaines années une fois que les conditions des subventions auront été remplies. Ces montants ne figurent pas à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds. Ces montants sont inclus dans les soldes de fonds grevés d'affectations internes, comme il est décrit à la note 6.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

11. Engagements (suite)

En outre, conformément aux modalités du Fonds culturel autochtone, le CAO a approuvé des subventions de 157 998 \$ (2019 – 507 938 \$) qui seront versées au cours d'exercices futurs une fois que les conditions des subventions auront été remplies.

12. Dépendance économique

Le CAO dépend financièrement de la province de l'Ontario, dont il reçoit les fonds qui servent à accorder les prix et subventions et à couvrir les frais d'exploitation.

13. Instruments financiers

a) Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le CAO est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change du fait de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change touchent la valeur des placements à revenu fixe et des placements en monnaie étrangère.

b) Risque de marché

Le risque de marché découle de la négociation d'actions et de titres à revenu fixe. Les fluctuations du marché exposent le CAO à un risque de perte. Le CAO a recours à deux gestionnaires de fonds expérimentés qui lui prodiguent des conseils au sujet des risques de placement et de la sélection et de la composition de l'actif pour parvenir à un juste équilibre entre les risques et le rendement. Le comité des finances et de l'audit du conseil d'administration du CAO surveille les décisions et les résultats de placement et rencontre régulièrement les gestionnaires.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le CAO ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en temps requis ou à un coût raisonnable. Le CAO gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. Le CAO établit son budget et ses prévisions de trésorerie de manière à s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. Les créanciers et charges à payer sont habituellement exigibles dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une facture.

Il n'y a eu aucun changement à l'exposition aux risques susmentionnés depuis 2019.

14. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle qui a été adoptée pour l'exercice considéré.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe 1 – Frais d'administration et services

Exercice dos le 31 mars 2020, avec les informations comparatives de 2019

	2020	2019
Frais d'administration :		
Salaires et avantages sociaux [notes 2 a) et 10]	5 920 368 \$	6 597 362 \$
Loyer et électricité	567 927	559 736
Amortissement des immobilisations	379 770	507 243
Services d'information	237 154	278 943
Frais de consultation et frais juridiques	118 326	75 298
Communications	110 286	178 614
Divers	95 012	92 729
Recrutement et formation du personnel	73 775	51 334
Entretien et location d'équipement	59 347	70 740
Téléphone, poste et livraison	49 626	52 361
Déplacements	45 161	115 394
Réunions	40 958	70 985
Fournitures de bureau, impression et papeterie	14 180	22 134
	<hr/> 7 711 890	<hr/> 8 672 873
Services :		
Autres programmes	720 084	1 037 612
Jurés et conseillers	525 197	738 649
Projets de langue française Canada-Ontario	130 703	318 609
	<hr/> 1 375 984	<hr/> 2 094 870
	<hr/> 9 087 874 \$	<hr/> 10 767 743 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe 2 – Fonds grevés d'affections externes et fonds de dotation

Exercice clos le 31 mars 2020, avec les informations comparatives de 2019

2020	Solde du fonds de dotation	Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement hors du fonds d'exploitation	Perte de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice*
	(note 5)						
Fonds de la famille Chalmers	– \$	22 100 685 \$	– \$	– \$	(1 885 216) \$	(1 111 239) \$	19 104 230 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	308 160	–	–	(28 504)	(23 114)	256 542
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	94 534	–	–	(9 534)	(1 042)	83 958
Fonds de la bourse Leslie Bell	9 078	182 134	–	7 000	(16 311)	(1 764)	171 059
Fonds Vida Peene	–	203 156	8 254	–	(17 329)	(43 665)	150 416
Fonds commémoratif John Hirsch	–	68 439	–	–	(5 838)	(638)	61 963
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	28 117	–	–	(3 934)	(429)	23 754
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	–	16 364	–	–	(1 396)	(452)	14 516
Fonds Ruth Schwartz	–	7 844	–	–	(669)	(71)	7 104
	70 311 \$	23 009 433 \$	8 254 \$	7 000 \$	(1 968 731) \$	(1 182 414) \$	19 873 542 \$

2019	Solde du fonds de dotation	Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement hors du fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice*
	(note 5)						
Fonds de la famille Chalmers	– \$	22 078 125 \$	– \$	– \$	1 459 526 \$	(1 436 966) \$	22 100 685 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	290 432	–	–	20 918	(3 190)	308 160
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	88 605	–	–	6 996	(1 067)	94 534
Fonds de la bourse Leslie Bell	9 078	174 814	–	7 000	12 157	(11 837)	182 134
Fonds Vida Peene	–	152 813	41 782	–	10 102	(1 541)	203 156
Fonds commémoratif John Hirsch	–	64 807	–	–	4 284	(652)	68 439
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	25 671	–	–	2 887	(441)	28 117
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	–	16 631	–	–	1 099	(1 366)	16 364
Fonds Ruth Schwartz	–	7 429	–	–	491	(76)	7 844
	70 311 \$	22 899 327 \$	41 782 \$	7 000 \$	1 518 460 \$	(1 457 136) \$	23 009 433 \$

* Les soldes des fonds à la clôture de l'exercice comprennent des gains non réalisés de 2 001 994 \$ (2019 – 5 692 160 \$), tels qu'ils sont présentés dans les états de la situation financière.